PROJET « LE LAVIAU » / ANNEXE II - CALENDRIER

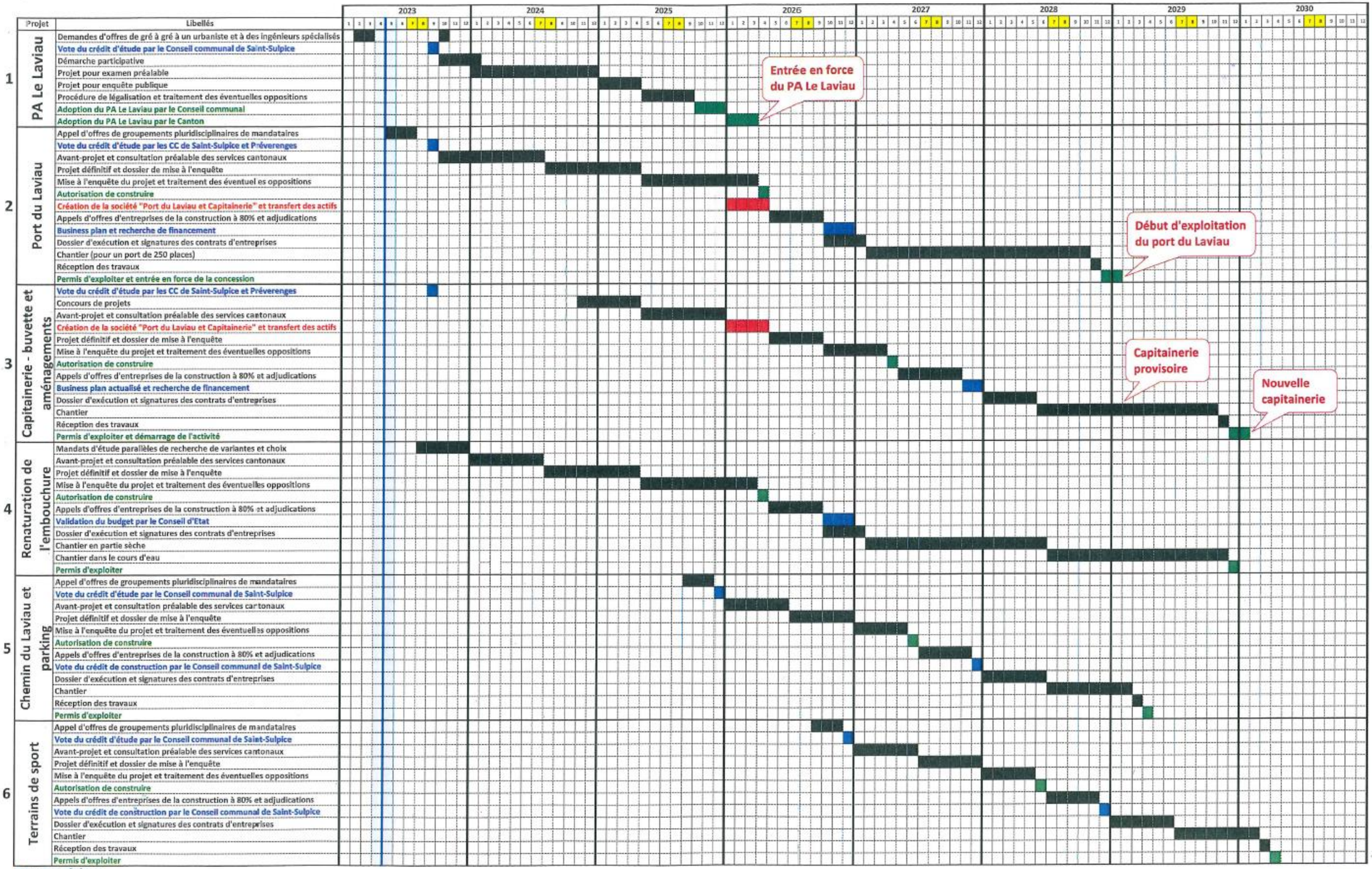

REMARQUE GÉNÉRALE :

Sous toutes réserves des délais nécessaires aux traitements des éventuelles oppositions, recours contre les autorisations de construire et recours contre les décisions d'adjudications des marchés de mandataires et d'entreprises de construction, voire de refus des crédits par le Grand Conseil ou les Conseils communaux